

10/04/2024

Note de présentation de l'appel à manifestation d'intérêt « Atelier de la Forêt » à Garein.

Sommaire :

- 1/ Présentation du contexte du projet
- 2/ Orientations stratégiques choisies
- 3/ Identification des partenaires associés
- 4/ Constitution du comité de pilotage
- 5/ Modalités de l'Appel a Manifestation d'Intérêt (AMI)

PJ : **Communiqué** de diffusion de l'Appel à Manifestation d'Intérêt

1/ Présentation du contexte

Le projet s'inscrit dans un programme global de réhabilitation d'une friche industrielle située à Garein.

Le site, durant presque 100 ans a accueilli des activités de sciage et de transformation du bois de pin maritime local.

Il est fermé depuis un peu plus de 10 ans.

Le programme gouvernemental France Relance post Covid a offert à la commune l'opportunité financière de pouvoir réhabiliter ce site grâce au fonds friche.

La période du Covid a été source de réflexion et d'expérimentation, tant pour la société civile, que pour les édiles en charge de la vie locale.

Dans ce contexte, un travail participatif avec la population a été conduit à Garein en 2020/2021. Accompagné par l'agence de design d'intérêt général DETEA, la commune a partagé avec les Garinois un temps d'échanges visant à exprimer les besoins prioritaires et les souhaits d'amélioration de la vie locale.

Le projet participatif mené avec l'agence DETEA visait à :

- Dynamiser et structurer une réflexion globale,
- Réfléchir concrètement au réemploi / recyclage des bâtiments de deux friches industrielles et du dernier commerce local.
- Identifier de nouvelles activités et/ou services adaptés au contexte local,
- Et surtout, mieux répondre aux attentes de la population ainsi exprimées.

Sous la tutelle de l'agence DETEA, l'expression créative du groupe de volontaires participant à cet exercice s'est exprimée au fur et à mesure par une mise en forme graphique proposée par les designers de l'équipe DETEA.

Au terme de ce travail le groupe a aussi souhaité synthétiser ses conclusions par le leitmotiv suivant : **INVENTER GAREIN DE DEMAIN ?**

Faisons de Garein un territoire qui répond à nos attentes !

Quels Aménagements ? Quels usages ? Quels commerces ? Quels services ? Quels bâtiments ?

Dans ce cadre, le débat concernant spécifiquement la friche industrielle de la Scierie a été très soutenu.

Il a été mis en évidence l'ampleur du patrimoine industriel à préserver, les modes possibles de reconversion, de valorisation, mais aussi l'importance des coûts induits par ces perspectives.

Dans cet espace de réflexion, la reconversion du Hangar 2, a longuement fait débat.

Par l'entremise de **La Forêt d'Art Contemporain** et avec l'appui de la Direction Régionale de l'Action Culturelle il a été proposé d'en faire un atelier d'artiste, le Ministère de la Culture nous apportant son soutien technique et financier.

Le Maire et l'équipe de La Forêt d'Art Contemporain portent aujourd'hui une attention toute particulière au lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt, et tout particulièrement à l'intégration de ce projet avec la vie locale.

2/ Les orientations stratégiques proposées

Des débats issus de la démarche participative, des souhaits du conseil municipal, et des exigences des partenaires institutionnels découlent les axes stratégiques suivants :

- Un désir de pluridisciplinarité (tous médiums) : Arts visuels, Arts Vivants, Métiers d'art, Pluridisciplinarité, disciplines mixtes.
- Un projet qui puisse renouveler les formes d'expressions artistiques à l'occasion des nouveaux AMI,
- A l'occasion de tout nouvel appel à Manifestation d'intérêt, le comité de pilotage cherchera à renouveler le champs d'expression artistique,
- De ce fait, le temps de séjour est limité à 3 ans maximum
- Une ouverture vers le réseau associatif local,
- Le projet doit prendre en compte, autant que possible, les besoins des écoles, collèges et lycées proches et créer un lien avec les écoles d'art régionales.
- L'atelier ne sera pas une résidence de réflexion, isolant l'artiste, mais devra créer une dynamique territoriale et vulgariser les pratiques artistiques.
- Le jury de sélection devra donc apprécier tout particulièrement les qualités humaines des candidats (appétence au partage de leurs disciplines, leur pratique, porosité avec leur environnement).
- L'espace proposé doit impérativement être le lieu de résidence principale du lauréat.

3/ L'identification des partenaires associés

- La Direction Régionale des Affaires Culturelles
- La Région Nouvelle Aquitaine
- Le Conseil Départemental des Landes
- Le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne
- La Commune de Garein
- La Communauté de Communes Cœur Haute Lande
- Le Réseau associatif local
- L'Agence d'architecture SLK (voisine des locaux de l'atelier)
- La Forêt d'Art Contemporain

4/ La constitution d'un comité de pilotage

Composition du COPIL :

- Le DRAC, ou son représentant
- Le Maire, ou son représentant
- Le vice-président CCCHL en charge de l'action culturelle, ou son représentant
- Des conseillers municipaux de la Commune de Garein
- Un représentant de l'agence d'architecture SLK
- Des représentants des associations locales de Garein
- Des représentants de la Forêt d'Art Contemporain

Chaque membre ne dispose que d'une voix délibérative. Le COPIL est mandaté pour faire office de jury de sélection des candidats pour les Appels à Manifestation d'Intérêt (renouvelés au moins tous les 3 ans).

5/ Les modalités de diffusion de l'appel à manifestation d'intérêt 2024

- La diffusion de L'AMI se fera par le maximum possible de canaux de diffusion.
- Les réseaux professionnels d'art plastique, d'art vivant et d'artisanat d'art seront privilégiés.
 - Association petites cités de caractère de France,
 - Association Ville et Métiers d'art,
 - Ateliers d'art de France,
 - Banque des Territoires,
 - BPI France,
 - Business France,
 - Campus des Métiers et des qualifications,
 - Centre International des Arts Verriers de Meisenthal,
 - CERFAV,
 - Chanel,
 - CMA France,
 - Comité Colbert,
 - Compagnons du devoir,
 - De l'or dans les mains,
 - ENSAD, École nationale supérieure des arts décoratifs de Paris.

- Entreprises et découvertes,
- Fondation Bettencourt-Schueller,
- Fondation d'Entreprise,
- Fondation des artistes,
- Fondation Terre et Fils,
- France travail, culture et spectacle.
- France Tiers Lieux,
- Hermès,
- Institut Français,
- Institut National des Métiers d'Art,
- La Villa Albertine aux États-Unis,
- La Villa Médicis à Rome,
- La Villa Kujoyama à Kyoto,
- La philomatique,
- L'outil en Main,
- La Casa de Velázquez à Madrid,
- LVMH,
- Make ici,
- Manufactures Nationales,
- Meilleurs ouvriers de France,
- Mobilier National,
- Monuments Nationaux,
- Musée des Arts Décoratifs,
- Musée du Louvre,
- Opéra de Paris,
- Pass Culture,
- Région Grand Est,
- Région Nouvelle Aquitaine,
- Région Occitanie,
- Réseaux professionnels (et/ ou syndicaux) de production, de distribution et de diffusion,
- Réseaux sociaux de la commune et de La Forêt d'Art Contemporain (Facebook, LinkedIn...),
- Réseaux des écoles d'art, des métiers d'art appliqués et d'artisanat d'art,
- Réseaux d'anciens élèves de ces écoles,
- Réseaux des meilleurs ouvriers de France, et de compagnonnage,
- Réseau des structures arts-visuels de Nouvelle-Aquitaine : Astre,
- Réseaux institutionnels, régionaux, français, européens.
- Réunion des Monuments Nationaux – Grand Palais,
- Réseaux culturel des ambassades,
- Wecandoo.

- Diffusion dans les réseaux d'un communiqué normalisé, joint en annexe de la présente note.

6/ Procédure de sélection du lauréat

Le jury procédera de la façon suivante :

- La présélection de 3 candidats en première étape : sur dossier de candidature avec une lettre d'intention argumentée par une brève note de projet de vie professionnelle dans l'atelier de Garein (sur 3 ans).
- Les trois candidats présélectionnés seront invités à venir sur site pour bien appréhender le contexte
- Après cette étape un temps de réflexion sera laissé aux candidats. Ils devront en profiter pour affiner leur projet.
- Le jury se prononcera sur le choix du lauréat retenu un mois après.

7/ Planning de l'Appel à manifestation d'intérêt

- Date de diffusion de l'AMI : Mai 2024
- Date de réception des courriers de candidatures : Avant le 31 Août 2024
- Analyse des dossiers de candidature en septembre 2024
- Date de visite des trois candidats présélectionnés en octobre 2024
- Choix du lauréat retenu courant novembre 2024
- Aménagement dans les locaux de l'atelier possible dès sélection du locataire.

Pièce jointe :

Communiqué de diffusion de l'Appel à Manifestation d'Intérêt.